

BULLETIN BIMESTRIEL

DE L'A.D.I.R.

Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS 7^e - 01 45 51 34 14

Le Comité International de Ravensbrück



Entrer dans ce nouveau millénaire en vous présentant le Comité International de Ravensbrück c'est choisir un sujet qui nous concerne toutes.

La fondation du Comité International de Ravensbrück aurait eu lieu dès 1948 à l'initiative de la Belgique, après une réunion des représentantes de dix-huit nations. Sa première présidente fut Renée Mirande Laval, Rose Guérin lui a succédé.

Son objet est d'assurer la sauvegarde et l'intégrité historique des vestiges et du mémorial de l'ancien camp de concentration nazi de Femmes de Ravensbrück et des commandos extérieurs, de perpétuer le souvenir des personnes qui y ont été détenues et qui y sont mortes, de veiller à la défense des droits moraux et matériels des rescapés et des familles des morts, d'assurer des liens d'amitié entre eux, d'informer les nouvelles générations et de contribuer au maintien de la paix.

Une charte a été élaborée le 27 avril 1965. Les statuts ont été enregistrés à la Préfecture de Police de Paris le 29 mai 1996 après leur adoption par l'Assemblée Générale du Comité International de Ravensbrück du 24 mai 1996. Un Comité de Coordination des neuf Comités internationaux de Auschwitz, Buchenwald, Dora-Mittelbau, Dachau, Mauthausen, Natzweiler-Struthof, Neuengamme, Ravensbrück, Sachsenhausen, se réunit tous les ans.

Voici les sujets des débats actuels du Comité International de Ravensbrück : donner la priorité à la remise en état du terrain, transformé en camp militaire de 1945 à 1994 par les troupes russes, c'est-

Docteur Annette Chalut
Présidente du Comité International de Ravensbrück

(suite p. 2)



LES CAMPS NAZIS

Pourquoi ?
Comment ?
Après ?



La Fondation de la Résistance, la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD) et la Fondation Charles de Gaulle ont pour la première fois élaboré, publié et diffusé de concert une plaquette destinée aux élèves et au corps enseignant pour le Concours National de la Résistance et de la Déportation.

L'Association des Amis de la FMD avec Mémoire et Espoirs de la Résistance (M.E.R.) issus de ces deux premières Fondations, avec le concours de l'Association des Professeurs d'Histoire et Géographie (APHG) ont organisé un rassemblement d'élèves dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne à Paris. Le 20 janvier 2000, huit cents élèves accompagnés de leurs professeurs, venus de trente établissements de l'Ile-de-France, mais aussi de beaucoup plus loin, ont écouté avec grande attention cinq anciens déportés, tous résistants. M. Stéphane Hessel, lui-même déporté résistant, les a présentés brièvement en insistant sur le fait que ces « acteurs-témoins » avaient entre 17 et 24 ans au moment des faits.

Les orateurs s'étaient concertés pour apporter des récits complémentaires sur ce qu'ils ont connu, donnant ainsi une vision tout à la fois personnelle et générale de la vie concentrationnaire.

Se sont succédés à la tribune Jean Gavard, Marie-José Chombart de Lauwe, Henry Bulawko, Jean Mattéoli et Maurice Voutey.

Ce dernier, historien et membre de la présidence de la FNDIRP, a commencé par exposer la naissance et l'évolution du système qui régissait les camps de concentration nazis. Il a bien voulu autoriser Voix et Visages à publier cette synthèse remarquable de clarté et de précision de son dernier livre.*

Il convient de féliciter les initiateurs et organisateurs de cette rencontre parfaitement réussie. La richesse des exposés, difficiles à écouter, n'a malheureusement laissé que peu de temps aux questions qu'ils engendraient. Seules trois élèves ont eu la parole pour faire préciser « l'après » : l'état d'esprit des déportés à leur libération et à leur retour.

Nous ne pouvons que souhaiter qu'une publication de ces différentes communications soit réalisée par les soins des associations invitantes. Ce texte ouvre la voie.

D.V.



* Maurice Voutey. *Des camps sauvages au système concentrationnaire nazi, 1933-1945*. Ed. FNDIRP, 1999.

4° P. 4616



Allocution de Maurice Vourey à la Sorbonne le 20 janvier 2000



LES CAMPS NAZIS

L'image des camps de concentration nazis qu'ont rapportée les rescapés correspond aux réalités de la phase finale des camps. Mais les camps nazis sont nés en 1933 et n'ont fermé leurs portes qu'en 1945. Douze années au cours desquelles ils ont évolué. Pour bien les comprendre, je pense qu'il est nécessaire de les envisager dans la durée.

Tout d'abord, il m'a semblé utile de donner une définition banale de l'expression camp de concentration.

A la fin du XIX^e siècle, les Britanniques veulent, par la force, établir leur domination sur le sud de l'Afrique en se substituant aux colons néerlandais. L'armée britannique décide alors d'interner une partie de la population, à ses yeux coupable ou simplement suspecte. Arbitrairement, c'est-à-dire sans jugement. Et provisoirement : lorsque la guerre sera terminée, les internés seront libérés. Des camps sont improvisés et baptisés camps de concentration.

On peut donc, dès maintenant, donner une définition du camp de concentration : une installation improvisée et temporaire où, en situation de crise, des indésirables sont internés arbitrairement, dans des conditions plus ou moins sévères...

(suite de la p. 1)

à-dire supprimer leurs constructions, marquer en plusieurs langues les emplacements des blocs et édifices principaux, chambre à gaz, douches, cuisines, tente, Revier, Jugendlager, camp des hommes... et aussi reconstituer une ancienne baraque.

Les moyens d'existence du Comité International de Ravensbrück sont : les cotisations annuelles de ses ressortissants, les subventions d'Etat d'organismes européens et internationaux. La Commission Européenne de Bruxelles nous a aidées à trois reprises depuis 1996 pour des dépenses concernant la Mémoire.

En ce qui concerne nos réunions, après avoir été invitées longtemps par les pays Socialistes, nous devons maintenant assurer nos frais de déplacement et aider les Pays de l'Est. Notre prochaine rencontre est à Fürstenberg le 17 avril 2000 ; nous ferons le point des démarches initiées en 1999 auprès du Gouvernement allemand et de la Fondation des Mémoriaux Brandebourgeois, pour accélérer les aménagements.

Nous sommes très motivées et ne nous dérobons pas devant les obstacles.

Dr A. C.

Si l'on néglige, pour l'instant, les camps de concentration nazis, il est possible de constater que l'exemple a été suivi. Cette constatation de la banalité du phénomène conduit à poser la question : les camps de concentration créés par les nazis en 1933 puis officiellement désignés par eux comme camps de concentration d'Etat, correspondent-ils à la définition que j'ai donnée des camps de concentration banals ? Oui et non.

Réponse par oui et par non, c'est que, de février 1933 au milieu de l'année 1934, les camps ont été improvisés, comme ceux dont j'ai parlé précédemment, dans une situation d'incertitude, le pouvoir de Hitler étant mal assuré : les camps de cette période sont, si j'ose dire, des camps banals...

Ensuite, et jusqu'à la fin, en 1945, les camps de concentration d'Etat, vont devenir un rouage officiel et permanent, sans rien d'improvisé, du fonctionnement interne normal du Reich puis de sa domination sur les pays occupés.

Camps « sauvages » Ceux des Sections d'Assaut

J'évoquerai donc d'abord les camps de concentration « sauvages », sauvages signifiant créés sans plan préconçu, puis j'envisagerai ce qui va devenir le système concentrationnaire, système, c'est-à-dire camps intégrés de manière réfléchie à un projet politique permanent, hors situation de crise.

Les camps sauvages, ont été créés en situation délicate : le 30 janvier 1933, Hitler a certes reçu le pouvoir en devenant Chancelier, c'est-à-dire chef de gouvernement. Mais, malgré la terreur que font régner les polices officielles et les milices du parti, la SA et la SS, les nazis n'obtiennent pas la majorité aux élections qui suivirent l'incendie du Reichstag. C'est dans ce contexte de conquête et d'affirmation du pouvoir que s'étaient ouverts anarchiquement, par dizaines, dès février 1933, les camps de concentration sauvages. Ils avaient été installés dans les usines désaffectées, des casernes vides, des caves d'immeubles, dans un bateau même...

Qui décide alors des arrestations ? Tous ceux qui possèdent quelque autorité : les fonctionnaires des différentes polices politiques qui vont devenir la Gestapo, les chefs locaux du parti nazi et surtout les chefs de la SA.

Qui est dans les camps ? Des détenus politiques, mais bientôt aussi des criminels de droit commun.

Qui gère et assure la garde des camps ? Presque partout des membres de la SA : ce sont eux qui tiennent, par exemple, le grand

camp d'Oranienburg, près de Berlin. Mais la SS, l'autre milice du parti, a ouvert, près de Munich, le camp de Dachau... Ce dernier est entre les mains de Himmler, chef de la SS. Les prisonniers ne portent pas encore l'uniforme rayé. Ils sont torturés, parfois assassinés...

Une anarchie de camps divers où la SA surtout a mis hors d'état de combattre ceux qui voulaient résister à Hitler, mais qui inquiètent ceux que gêne le comportement et les provocations de la SA dont dépendent la plupart des camps. L'empire SA des camps va s'effondrer en 1934. Au cours de la *Nuit des Longs Couteaux* (29/30 juin 1934), Hitler se débarrasse des SA, ses complices devenus encombrants : il fait assassiner les chefs des chemises brunes. En août, meurt le président du Reich, le Maréchal Hindenburg : Hitler, jusque-là simplement chef du gouvernement, devient simultanément chef de l'Etat. Son pouvoir est définitivement assuré. Il semble donc qu'il n'ait plus besoin des camps de concentration. D'ailleurs, dès la Nuit des Longs Couteaux, nombre de camps ont fermé...

Mais le camp de Dachau, tenu par la SS, a subsisté.

Pour la SS : pérennité et rentabilité

Les camps de concentration, bien loin de disparaître, vont s'organiser en système permanent et cohérent, sur le modèle du camp de la SS, Dachau.

La création de ce système et sa pérennité conduisent à nous poser deux questions : Qui désirait utiliser ce nouveau type de camps de concentration ? Qu'attendait-on, dans un Reich où le pouvoir dictatorial du Führer était assuré, de la mise en œuvre du système concentrationnaire ? Questions importantes puisque, jusqu'en 1945, le système fonctionnera selon les principes qui vont alors être édictés. Le système concentrationnaire, un des instruments du fonctionnement normal du Reich, va devenir l'empire partagé de la Gestapo et de la SS.

Qu'attendait la Gestapo de l'utilisation des camps ? Police politique, elle entendait se débarrasser des opposants. Et aussi, surtout peut-être, faire peur à l'ensemble de la population allemande, disposer d'un épouvantail dont tous connaissaient l'existence et dont chacun pouvait devenir victime.

Et la SS ? L'organisation SS à qui allaient être confiées la gestion et la garde des camps du système attendait des camps qu'ils soient pour elle, une source de revenus. Ce qui allait la conduire à créer des entreprises où elle ferait travailler les détenus à son seul profit, surtout en exploitant des carrières.

Deux objectifs différents, ceux sécuritaires de la Gestapo, ceux essentiellement financiers de la SS. Dans les onze années d'existence du système, si les principes varieront peu, leur mise en application connaîtra des évolutions très importantes dues à la guerre. Il est possible de distinguer deux périodes.

La première, qui va jusqu'en 1939, sera la période purement allemande du système, celle du **temps de paix** : il n'existe que quatre ou cinq grands camps, Dachau, Buchenwald, Sachsenhausen, Flossenbürg et, pour les femmes, Ravensbrück ; les détenus, parmi lesquels les droits communs et les « marginaux » occupent une place de plus en plus grande, sont peu nombreux, rarement plus d'une dizaine de milliers, parfois moins. Tous ou presque sont Allemands (ou Autrichiens). Ils reçoivent l'uniforme rayé, les triangles distinctifs et les numéros matricules qui se substituent à leur nom. C'est la période de fonctionnement du système dans sa pureté originelle...

La seconde période correspond au **temps de guerre et à l'occupation de territoires ennemis**. Les camps subissent les conséquences de la guerre... Cette période a pour particularité de voir se gonfler démesurément les effectifs (bientôt plusieurs centaines de milliers de détenus, en majorité des étrangers arrêtés dans les territoires occupés), de voir se créer de nouveaux camps et se dégrader les conditions de vie : la mortalité est de l'ordre de 10 % par mois ce qui correspond à une *espérance de vie au camp de l'ordre de 9 mois*.

Deux époques sont à distinguer au cours du temps de guerre : l'une de 1939 aux débuts de 1942, l'autre lui faisant suite jusqu'à la fin des camps nazis. Voyons ce qui les distingue.

De 1939 à 1942, les détenus restent le plus souvent dans les grands camps et leur travail est surtout exploité par les entreprises de la SS, en particulier dans les carrières. C'est peut-être alors que la sauvagerie est à son apogée.

De 1942 à la fin de la guerre, le conflit changeant de caractère, la production d'armement doit se développer et les détenus sont mis au service des entreprises allemandes ordinaires : plus de 2 500 entreprises exploiteront le travail des prisonniers en rayé. Cela entraîne une mutation radicale : la création, par chaque grand camp, de multiples Kommandos extérieurs qui iront s'installer près des tunnels et mines à aménager en usines souterraines ou des usines existantes. Les détenus seront disséminés entre *plus d'un millier de petits camps annexes*. Cette dernière époque verra aussi le système concentrationnaire interférer avec le génocide des juifs.

Ce sont ces deux dernières époques du système concentrationnaire, la dernière surtout, qu'ont connues la plupart des déportés français.

Les génocides

J'ai, jusqu'à présent, laissé de côté ou presque, la place des juifs dans le système concentrationnaire. C'est que, du moins jusqu'en 1942 et aux débuts du génocide planifié, les juifs n'eurent pas une place permanente dans le système. Des juifs furent certes internés, mais pas essentiellement en considération du seul fait qu'ils étaient juifs. Une exception, cependant : surtout après le pogrome dit « Nuit de Cristal » (9 novembre 1938) des juifs furent internés en camp, ce qui fit plus que doubler les effectifs des camps. Mais ils n'étaient pas destinés à y demeurer : il s'agissait de les obliger à émigrer, mais après les avoir contraints à passer devant notaire pour abandonner leurs richesses aux nazis. Au printemps 1939, les camps avaient retrouvé leurs effectifs antérieurs.

La situation va changer lorsque, succédant aux massacres anarchiques en rase campagne, le génocide planifié va être mis en œuvre. Dans les camps d'extermination proprement dits tous les juifs qui arrivent sont immédiatement gazés. Mais dans celui annexé au camp de concentration d'Auschwitz une partie des arrivants sont sélectionnés pour le travail. Ils sont immatriculés et reçoivent l'uniforme rayé des concentrationnaires. Auschwitz devient alors un camp de concentration où les juifs internés sont majoritaires.

Pour conclure, je voudrais souligner trois traits qui me semblent donner leur originalité aux camps de concentration d'État nazis.

Le premier est l'extrême brutalité qui y a constamment régné.

Le deuxième est que, dès 1934, ces camps sont devenus un rouage permanent du fonctionnement normal du Reich.

Le troisième est que le système concentrationnaire est intégré dans un ensemble d'exactions qui mettent en pratique une idéologie fondée sur les préjugés racistes et le mépris de la personne humaine : le génocide des juifs et celui des Tziganes, la stérilisation d'une partie de la population allemande jugée indigne de se reproduire, la mise à mort des infirmes ou des malades incurables...

Applaudissements nourris

Publié avec l'aimable autorisation de M. Maurice Voutey, de *Mémoire et Espoirs de la Résistance* et de l'*Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation*. – Les intitulés sont de la Rédaction.



Prix littéraires de la Résistance et de la Déportation

Palmarès 1999

Comme à chaque quatrième trimestre de l'année, l'automne 1999 a été marqué par l'attribution de prix décernés à des œuvres sur la Résistance et/ou la Déportation. Vous en trouverez ci-dessous le palmarès, par ordre chronologique.

Le 20 octobre, premier en date, le **Prix Marcel Paul** a récompensé Julien Ducastel pour son mémoire de maîtrise, sous la direction du professeur Michel Pigenet de l'Université de Rouen, intitulé : « L'aryanisation économique : expropriation et spoliation des Juifs dans la région rouennaise (1940-1944) ».

Le **Prix Philippe Viannay-Défense de la France** a été décerné, le 15 novembre, à Daniel Cordier pour *La République des Catacombes* (Ed. Gallimard), 1 000 pages, 195 F.

Une mention a été faite à Bernard Comte pour *L'honneur et la conscience, Catholiques français en Résistance 1940-1944* (Ed. de l'Atelier), 302 pages.

Le **Prix Mémoire de la Shoah 1999** a été remis le 23 novembre à Liliane Atlan pour l'ensemble de son œuvre et une mention spéciale du Jury pour son livre *Les Juifs dans la banlieue parisienne des années 20 aux années 50*.

Le **Prix littéraire de la Résistance** remis par le Comité d'Action de la Résistance a été attribué, le 2 décembre, à Étienne Dejonghe et Yves Le Maner pour *Le Nord - Pas-de-Calais dans la main allemande 1940-1944* (Ed. La Voix du Nord), 250 F. (Cf *Vox et Visages* n° 267 de Nov.-Déc. 1999, p. 3).

Enfin le **Prix pour l'Enseignement de l'Histoire de la Shoah, Prix Corrin 1999**, sera attribué à la classe de 3^e du Collège Françoise Dolto de Paris 20^e, pour le projet intitulé « Ils habitaient notre quartier », coordonné par le professeur d'histoire Michèle Saly, ainsi qu'à la classe de Terminale L du Lycée Fulbert de Chartres « Une approche interdisciplinaire pour enseigner l'histoire de la Shoah », coordonné par les professeurs Mesdames Montchalin (Histoire) et Badaresco (Philosophie).

D.V.



Les catholiques dans la guerre 1939-1945

Publiées en 1998 deux historiennes traitent de la même population considérée à la même époque : *Les catholiques de 1939 à 1945*. Les temps forts sont les mêmes : défaite, lois de Vichy, montée de la piété, foi dans le maréchal, tournant de 1943 après les premières rafles, collaboration, résistance, épuration.

Une même interrogation : dichotomie entre l'engagement dans la résistance d'une « élite » et l'inféodation aveugle de la hiérarchie qui aboutit à un constat identique : par intérêt, inclination, indifférence politique l'Église privilégie alors « un ordre moral opposé à la morale ».

Les deux ouvrages cependant diffèrent tant par l'écriture que par leurs objectifs précisés dans leur titre et même dans l'illustration des couvertures :

Les catholiques dans la guerre 1939-1945 de Renée Bédarida paraissait chez Hachette dans une série intitulée « La vie quotidienne » (281 pages)(*) .

Chez Perrin, dans une série dite « Vérités et légendes » Michèle Cointet publie *L'Église sous Vichy. La repentance en question* (406 pages)(**), avec deux axes majeurs : la générosité du gouvernement de Vichy envers l'Église détaillée en trois chapitres soit 100 pages : Congrégation, Écoles, Jeunesse sous protection, et un chapitre de 112 pages : l'Église et l'antisémitisme.

Face aux acteurs soigneusement mis en scène, Michèle Cointet affiche avec verve sa sympathie ou son mépris à travers portraits au vitriol (Mgr Gerlier...), persiflages ou hommages vibrants tel le paragraphe dédié aux « Trésors de la Résistance locale ». Ce faisant l'auteur s'interroge à plusieurs reprises sur

les « mystères », les « terra incognita » de cette période, essentiellement l'existence de réseaux antérieurs à la guerre qui assureront une liaison avec Rome et aideront dans leur fuite résistants puis collaborateurs.

Plus modérée dans ses propos, plus rapide dans l'exposé des faits, Renée Bédarida, engagée en 1942 dans l'équipe de *Témoignage Chrétien*, analyse en profondeur les motifs et les freins des divers engagements, éclairant les ambiguïtés de cette période troublée. Mais le fil conducteur de son exposé c'est l'étude de la fermentation qui, amorcée dans les milieux catholiques vers 1930, se poursuit et se structure durant les années noires. L'enchaînement des chapitres souligne la coexistence de la confiance dans un chef charismatique et des premiers doutes, l'érosion de l'unanimité, la montée de la conscience politique et sociale à travers les mouvements de jeunes poussée à la « reconquête de l'espace public » avec la naissance d'un parti nouveau forgé dans la Résistance, le MRP (Mouvement Républicain Populaire) et un renouveau liturgique et missionnaire entériné par le concile Vatican II.

Marie-Suzanne Binétruy

(*) Renée Bédarida. *Les catholiques dans la guerre 1939-1945*. Ed. Hachette, 281 p. 108 F.

(**) Michèle Cointet. *L'Église sous Vichy. La repentance en question*. Ed. Perrin. 406 p. 149 F.

Lire aussi sur le même sujet le livre de Bernard Comte *L'honneur et la conscience, Catholiques français en Résistance 1940-1944*. Ed. de l'Atelier. 302 p., mentionné au Prix Philippe Viannay-Défense de la France.



Photo D.V.

La distance de plantation des arbres a été calculée en fonction de leur croissance...
A gauche le chêne rouge - symbole d'énergie - qui se découpe sur le ciel, à droite le cèdre du Liban - symbole de force sereine.
Au centre, on distingue clairement la racine d'olivier suspendue par le rail de chemin de fer.

Une cérémonie à Fleury-Mérogis (Essonne)

Il faisait froid, mais le soleil brillait en ce 30 novembre 1999 sur le parc des établissements médico-sociaux de Fleury-Mérogis. Nous étions nombreux autour de l'artiste Raymond Hammet pour l'inauguration d'un monument qui pérennise la mémoire de la déportation et de l'internement.

Avant même le lancement d'un concours auprès des grandes écoles des Beaux-Arts et des sections arts plastiques des universités de France, ce projet bénéficie d'un très large parrainage. Les vingt-quatre membres du jury représentaient les organisateurs (la FNDIRP, l'Union des Mutualistes d'Île-de-France et l'Union des Mutualistes de l'Essonne), les organismes parrains (ministères de la Culture, de l'Éducation nationale, de l'Emploi et de la Solidarité, du Secrétariat aux Anciens Combattants, de la Santé, la F.M.D., la municipalité de Fleury-Mérogis, etc.) avec des personnes qualifiées (Conservateur du Musée d'Art moderne de la ville de Paris, trois sculpteurs dont Shelomo Selinger ancien déporté, Boris Taslitsky artiste-peintre ancien résistant déporté...). Ils ont dû choisir parmi les quarante-deux projets proposés sur le thème *Héritage et mémoire de la déportation*.

Nombreux ont été ceux qui ont permis la réalisation de cette sculpture aux formes asymétriques, qui comprend cinq éléments : la structure porteuse en béton gris, la racine d'olivier suspendue, un rail de chemin de fer, deux arbres – un chêne rouge et un cèdre du Liban – joints au sol par un parcours en béton blanc. Mais laissons parler Raymond Hammet (33 ans) : *Ma sculpture s'axe autour de l'interaction entre le passé et le présent, entre le souvenir des morts et des souffrances traversées et la mémoire vivante transmise aux générations futures. J'ai voulu une installation qui prenne ancrage dans le terreau de la mémoire et qui s'épanouisse dans l'air du futur. Pour cela, j'amène des éléments « froids » tels que le béton et le fer, qui seront associés à des éléments organiques appelés à se développer : les arbres.*

Implantée sur un vaste espace nu, cette œuvre est forte et simple à la fois, les symboles clairement exprimés par les matériaux et leur agencement.

Six jeunes Compagnons du Devoir ont participé à l'édification de l'ensemble dans le cadre d'un stage organisé par la FNDIRP et l'UMIF, ainsi que la Section Horticulture du centre Jean Moulin. Avec eux, chacun déposa une rose rouge à la base du triangle avant d'aller écouter dans la maison commune discours, puis poèmes et chants par les élèves des écoles primaires de Fleury-Mérogis. Un buffet permit aux différentes générations de prolonger cette rencontre.

Denise Vernay

Un oubli de l'histoire

Notre vocation dans la mesure de nos moyens n'est pas seulement de s'efforcer de rectifier les distorsions de l'Histoire mais aussi de faire ressurgir de l'oubli des événements significatifs, grands ou petits, qui n'ont pas connu la part de souvenir à laquelle ils avaient droit.

Ainsi en est-il de la tentative alliée de débarquer près de mille hommes pour atteindre le port de Bayonne le 4 avril 1942, quelques jours après les petits débarquements de Bruneval et Saint-Nazaire les 27 et 28 mars et avant la coûteuse expédition de Dieppe qui, tous, contribuèrent à préparer l'immense aventure du jour J. Ne serait-il pas injuste d'oublier les étapes, quelles qu'elles soient, du long cheminement vers la Libération ?

D.V.

« Un croiseur, deux destroyers et trente barges de débarquement britanniques d'une capacité de trente places ainsi que deux transports de troupes rapides, anciennement hollandais *Princess Irina* et *Princess Beatrix* », voilà le convoi dont André Pintat s'est fait l'historien il y a près de dix ans dans la *Revue d'Histoire de Bayonne, du Pays Basque et du Bas-Adour*. Ce convoi là partit de Falmouth à la pointe des Cornouailles avec l'objectif de débarquer à minuit, dans la nuit de Pâques, pour gagner Bayonne et réembarquer à l'aube.

Le convoi comportait 900 hommes, presque tous du régiment d'élite de la Welsh Guard, quelques Hollandais et enfin un détachement de Français, ce qui n'allait pas de soi dans ces temps difficiles. Pierre de Chevigné, à l'époque lieutenant-colonel qui s'était embarqué de Suez dès juin 40 pour rejoindre le général de Gaulle, avait demandé au chef de *Combined Operation*, Lord Mountbatten, la participation des FFL. Il l'obtint.

Le raid, qui échoua en raison d'une heure de retard et des courants adverses de l'Adour ne se solda pas par un coût élevé en hommes comme à Dieppe : des blessés, une seule barge perdue qui se retourna sans empêcher que les hommes puissent être remontés à bord



IN MEMORIAM

LUCIE ARTUS



Que de visages n'avons-nous pas évoqués dans notre journal depuis notre retour ?

A travers ces souvenirs de nos compagnes disparues nos lecteurs ont pu découvrir la diversité des engagements des Femmes dans la Résistance.

Ces engagements furent parfois surprenants. Ainsi qui aurait pu imaginer notre élégante Lucie, mitrailleuse à la main, participant au sabotage d'une usine : l'usine de l'Air liquide située à Boulogne-sur-Seine ? Auparavant, elle avait accompli des missions de renseignement pour le Réseau Buckmaster dans lequel elle était entrée très tôt. Mais hélas, quelques jours après « l'exploit » de Boulogne, elle est arrêtée durant une émission de radio qui se déroule dans son appartement. Elle connaît alors la prison de Fresnes, puis Compiègne, avant de « découvrir » Ravensbrück avec ses compagnes du convoi des 27000...

Au moment de la libération des camps elle est dans les Sudètes au Kommando d'Holleischen. Au retour, nous avons eu la chance de nous revoir à Paris. Elle aimait « nos » lundis et, jusqu'à son départ pour sa retraite bordelaise, elle venait régulièrement à l'ADIR.

Nous, les plus jeunes, admirions cette amie qui avait beaucoup d'allure et nous amusait avec de multiples anecdotes sur la vie d'une maison de couture parisienne où elle avait travaillé comme modéliste – les conversations étaient et sont parfois frivoles à notre siège du Boulevard Saint-Germain !

par de grands filets pendant qu'un destroyer canonnait la côte. La DCA du convoi et la protection des Catalina britanniques permirent un retour sans accrochage des sous-marins allemands les U Boats.

Pourquoi une telle opération ? D'abord sans doute montrer aux Soviétiques impatients que « les Alliés », à en croire André Pintat, « faisaient quelque chose sur le front Ouest », ensuite et plus encore, tester les défenses côtières avant le débarquement et cela à un endroit loin de son futur emplacement.

Ces objectifs là furent atteints sinon ceux de détruire les usines et la poudrière de la région travaillant pour l'ennemi. Personne ne remonta l'Adour jusqu'à Bayonne et le général de Boissieu alors colonel ne put débarquer avant l'expédition de Dieppe.

Expérience inutile ? Sûrement pas, car d'une part elle a eu sans doute les répercussions voulues en Espagne et d'autre part le succès du jour J a été le fruit des expériences hésitantes antérieures.

d'après André Pintat
dans la *Revue d'histoire de Bayonne, du Pays Basque et du Bas-Adour*
(N° 147, 1991)

Le 1^{er} août dernier, Lucie s'est éteinte à Blaye et nous voulons dire à ses petits-enfants que nous ne l'oublierons pas : Résistante authentique, trop discrète peut-être sur ce qu'avait été sa participation au combat, elle fut notre courageuse compagne de Déportation.

Jacqueline Fleury
Vice-Présidente de l'ADIR

ANDRÉE LE TAC, NÉE COMTE



Elle nous a quittés au mois d'août dernier.

Son choix, son audace, sa ténacité se sont manifestés toute sa vie.

Réagissant dès le début de l'occupation, elle devient en 1941 un agent de liaison très actif du réseau *Overland* auquel participe toute la famille Le Tac. Elle transporte à diverses reprises armes, explosifs, postes de radio de Bretagne à Paris, travaille dans la région de Bordeaux. Un agent du réseau arrêté et « retourné » en janvier 1942, dénonce. Le réseau est décimé. Andrée Comte est arrêtée le 6 février à Paris. Suivent les « étapes » Romainville, Fresnes, puis le convoi des 21000 pour Ravensbrück en 1943.

Ses compagnes de déportation témoignent de son courage et de sa force de caractère. L'attitude de « Nourson » dans les camps de concentration est au-dessus de tout éloge.

A son retour Andrée épouse Yves Le Tac. D'une grande activité dans le cadre de la *France combattante*, elle lutte simultanément pendant des années contre une longue et pénible maladie. Elle est un exemple de force morale, quoiqu'il arrive.

Ch. N.

Mentionnons aussi qu'un collège et une rue de Paris, dans le 17^e arrondissement portent le nom d'Yvonne Le Tac, mère de Joël et Yves Le Tac.

Nous remercions Phyllis Mouchon pour les précisions qu'elle nous a communiquées extraites du numéro 206-207, du 15 juillet 1981, de *Gens de la Lune*, organe de l'Amicale des réseaux « Action » de la France Combattante.

RECHERCHES

• Tous renseignements concernant **Germaine Astier née Rambosson**, déportée à Ravensbrück.

Ecrire à l'ADIR

• Compléter l'adresse de M. Alain Simonnet cf. Avis de recherche dans le *Voix et Visages* n° 267, p. 6 : Tél. 01 34 15 34 63.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ouverte à
tous nos amis

Ouverte à
tous nos amis

aura lieu le jeudi 23 mars 2000
aux SALONS DE BERCY

48, boulevard de Bercy, 75012 Paris – Tél. : 01 43 40 82 48

Métro : Bercy (lignes 6 & 14 : Eole) – Bus : 24, 87 – Parking

(Suivre les panneaux Gare Auto-Train Paris-Bercy)

HORAIRE

14 H – Accueil
14 h 30 – Assemblée générale et élections
Invitée : Mme Corinne Jaladieu
Les prisons en France.
17 h 15 – Départ en cars pour l'Arc de Triomphe
18 h 30 – Ravivage de la Flamme de l'Arc de Triomphe
19 h 30 – Dîner aux « Salons de Bercy »
(225 F)

• Hôtel RELAIS MERCURE PARIS BERCY
77, rue de Bercy, Paris 12^e - Tél. : 01 53 46 50 50 - Fax : 01 53 46 50 99
1 personne : 550 F - 2 personnes : 580 F
Petit déjeuner : 50 F au restaurant - 70 F en chambre

ÉLECTIONS

Membres sortants et rééligibles :

Mmes Odile Benoist-Lucy, Annette Chalut, Marguerite Dupré, Ginette Lebrell, Christiane Rême.

Nouvelles candidatures :

Jeannie de Clarens-Rousseau (57000)
Jacqueline Pardon (Internée).

Les camarades désireuses de déjeuner aux Salons de Bercy le jeudi 23 mars 2000, avant notre Assemblée générale doivent IMPÉRATIVEMENT s'inscrire à l'A.D.I.R. (prix du déjeuner : 180 F).

A toutes fins utiles, à 30 m des Salons de Bercy :

• Hôtel CLARET
44, bd de Bercy, Paris 12^e - Tél. : 01 46 28 41 31 - Fax : 01 49 28 09 29
1 personne : 390 F ou 520 F (grand lit) - 2 personnes : 600 F
Petit déjeuner : 50 F (servi en chambre ou au restaurant)

URGENT

Avis à nos adhérentes et à nos amis

L'ADIR doit libérer dans le courant de l'année l'appartement qu'elle occupe 241, Bd Saint-Germain. Sans espérer pouvoir trouver des conditions aussi favorables nous cherchons à louer un bureau et une salle de réunion (50 m² environ), dans un quartier central de Paris, bien desservi, au rez-de-chaussée ou accessible par ascenseur. Loyer modéré.

Veuillez nous communiquer toutes indications, pistes éventuelles ou mieux encore propositions à l'ADIR.

Tél. 01 45 51 34 14 - Fax 01 45 51 86 80

Une stèle a été inaugurée au milieu du petit square au pied du pont de Clichy le 4 décembre 1999 à la mémoire de Rose Guérin (21676).

Tous ses parents et ses amis de la Municipalité de Clichy, des Amicales de Déportés et Internés de la Résistance, du Comité International de Ravensbrück étaient présents. Tous ont évoqué l'énergie, le dynamisme, l'exemplarité qu'elle a déployés pour « la défense des valeurs de la Résistance et de la Mémoire de la Déportation ».

Photo A. Chalut



COTISATION ET POUVOIR

Nous serions reconnaissantes à toutes nos camarades de bien vouloir s'acquitter avant l'Assemblée générale de leur cotisation 2000 auprès de leur déléguée, ou de l'A.D.I.R. (C.C.P. 5.266.06 D) et si besoin, de remettre ou d'envoyer leur pouvoir.

CARNET FAMILIAL

NAISSANCE

Louise, deuxième arrière petite-fille de Mme Marie Thanguy (Int), le 6 décembre 1999, (petite sœur de Gabrielle née le 14 juillet 1998).

DÉCÈS

Nous avons le vif regret de vous faire part du décès de :

Anne-Marceline Monier, née Servier (43167), Beaumont, le 7 décembre 1999 ;

Madeleine Bonneval (42144), Arcachon, janvier 2000.

Annette Le Calonnec-Le Pallec, Saint-Thurieu, a perdu son mari le 20 décembre 1999.

DÉCORATION

Marie-Jo Chombart de Lauwe (21706) a été promue Commandeur dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur.

Nos très vives félicitations.

Société des Amis de l'ADIR

Nous rappelons aux membres des familles de nos compagnes décédées, ainsi qu'aux enseignants et à tous ceux qui sympathisent avec les Anciennes Déportées et Internées de la Résistance, que l'adhésion à la Société des Amis de l'ADIR donne droit au service de notre bulletin (5 n°s par an) : cotisation minimum 120 F.

Etablir le chèque au nom de :

Société des Amis de l'ADIR,
241, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Directeur-Gérant : G. ANTHONIOZ

N° d'enregistrement à la Commission paritaire : 31 739
Imp. CHIRAT - 42540 Saint-Just-la-Pendue. N° 8836